



HAL
open science

Conclusions. Pour une 'grammaire' de la nomination professionnelle : acteurs, pratiques, situations

Claire Judde de Larivière

► To cite this version:

Claire Judde de Larivière. Conclusions. Pour une 'grammaire' de la nomination professionnelle : acteurs, pratiques, situations. Georges Hanne, Claire Judde de Larivière. Noms de métiers et catégories professionnelles. Acteurs, pratiques, discours (XVe siècle à nos jours), Méridiennes, pp.325-349, 2010. halshs-00962315

HAL Id: halshs-00962315

<https://shs.hal.science/halshs-00962315>

Submitted on 10 Sep 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Conclusions

Pour une « grammaire » de la nomination professionnelle : acteurs, pratiques, situations

Claire JUDGE DE LARIVIÈRE

En posant la question « Que fais-tu ? », c'est plutôt « Qui es-tu ? » que l'on demande. L'activité professionnelle constitue en effet l'un des référents majeurs dans la représentation et l'ordonnement du monde social. Avec le genre, l'âge ou l'origine géographique, l'occupation professionnelle reste l'une des catégories principales utilisées pour identifier et situer les personnes dans les sociétés occidentales du Moyen Âge à nos jours. Les identités individuelles et collectives se fondent ainsi largement sur l'appartenance à un groupe professionnel, la maîtrise de savoir-faire et de compétences, la pratique quotidienne d'une activité, la fréquentation de lieux spécifiques et enfin la reconnaissance sociale associée ou non au métier.

La réflexion sur les « identités » professionnelles a irrigué les débats sur les classes sociales, groupes et ordres, qui ont marqué l'histoire sociale des années 1960 et 1970¹. Elle a également nourri les nombreux travaux d'histoire sociale marqués par les paradigmes des Annales². Le rapprochement avec les questionnements et les méthodes des sciences sociales, revendiqué par les historiens à partir de la fin des années 1980, et sanctionné en France par le « tournant critique » des Annales ou par la fondation de nouvelles revues comme *Genèses*, a fait considérablement évoluer les réflexions sur

¹ Voir en particulier la teneur des débats des grands colloques d'histoire sociale des années 1960 et 1970 : *L'Histoire sociale : sources et méthodes. Colloque de l'École normale supérieure de Saint-Cloud (15-16 mai 1965)*, Paris, PUF, 1967 ; *Niveaux de culture et groupes sociaux. Actes du colloque réuni du 7 au 9 mai 1966 à l'École normale supérieure*, Paris, La Haye, Mouton, 1967 ; Roland Mousnier éd., *Problèmes de stratification sociale, actes du colloque international (décembre 1966)*, Centre de recherches sur la civilisation de l'Europe moderne, Paris, PUF, 1968 ; Daniel Roche éd., *Ordres et classes, Colloque d'histoire sociale, Saint-Cloud, 24-25 mai 1967*, Paris, La Haye, Mouton, 1973.

² Voir par exemple Adeline Daumard, *La bourgeoisie parisienne de 1815 à 1848*, Paris, SEPVEN, 1963 ; Emmanuel Le Roy Ladurie, *Les Paysans de Languedoc*, Paris, Impr. nationale, 1966 ; Maurice Garden, *Lyon et les Lyonnais au XVIII^e siècle*, Paris, Les Belles Lettres, 1970 ; Jean-Claude Perrot, *Genève d'une ville moderne. Caen au XVIII^e siècle*, La Haye, Mouton, 1975.

les catégories³. Conscients du risque qu'il y aurait à utiliser des catégories naturalisées voire réifiées par l'analyse, les historiens ont mis en place des outils permettant de décrire et/ou de comprendre le monde social, en combinant en particulier les catégories « indigènes » propres aux acteurs, et les catégories « exogènes » du chercheur⁴.

Plus récemment, et par voie de conséquence, sont apparus de nouveaux questionnements relatifs non plus seulement au choix et à la légitimité de ces catégories, mais également à leur genèse. Comment et pourquoi les acteurs produisent-ils de nouvelles catégories pour dire la réalité sociale ? Qui est à l'origine des mots permettant aux acteurs de penser, décrire et classer le monde social ? Comment ces catégories sont-elles produites, dans quel contexte et selon quels objectifs ? Les travaux pionniers de Luc Boltanski, d'Alain Desrosières et de Laurent Thévenot⁵ ont ainsi encouragé bon nombre d'historiens à s'interroger sur l'origine des catégories, et plus précisément sur une histoire des catégories « en train de se faire ». Ainsi, aujourd'hui, la discipline ne cherche plus tant à construire et légitimer les catégories de description du social qu'à comprendre ce que le travail de catégorisation, par les acteurs, dit de la société dans laquelle il a lieu. Il ne s'agit plus seulement de justifier du caractère indigène ou endogène des catégories, mais bien d'analyser comment celles-ci en viennent à être formées, afin de montrer tous les enjeux, essentiels ou périphériques, de l'élaboration d'outils critiques, par les acteurs, pour dire les réalités sociales. Les mots, puissants instruments de classement et de classification, étant au cœur même de cet outillage, un des objectifs de l'histoire sociale devient donc d'analyser comment ceux-ci sont légitimés et adoptés, voire au contraire décrédibilisés et rejetés, avant de se diffuser ou de disparaître.

Le projet du colloque « Langage du travail, travail du langage », organisé à l'université de Toulouse II en octobre 2008, est né de cette réflexion sur la genèse des catégories, et sur les processus de nomination professionnelle dans une « société du travail » dont les conditions d'émergence restaient à préciser. L'objectif déclaré était

³ Voir les deux éditoriaux programmatiques des *Annales* : « Histoire et sciences sociales, tentons l'expérience », *Annales ESC*, 1988, n° 2 ; « Histoire et sciences sociales, un tournant critique », *Annales ESC*, 1989, n° 6. La revue *Genèses. Sciences sociales et histoire* est créée en 1990, tandis qu'en 1994, les *Annales ESC (Économies, Sociétés, Civilisations)* deviennent *Annales HSS (Histoire Sciences sociales)*.

⁴ Bernard Lepetit, *Les formes de l'expérience : une autre histoire sociale*, Paris, Albin Michel, 1995 ; Simona Cerutti, « La construction des catégories sociales », J. Boutier, D. Julia éd., *Passés recomposés. Champs et chantiers de l'histoire*, Paris, 1995, p. 224-234. Pour un débat plus spécifique, voir Maurizio Gribaudi, Alain Blum, « Des catégories aux liens individuels : l'analyse statistique de l'espace social », *Annales ESC*, vol. 45, n° 6, p. 1365-1402 ; Alain Guerreau, « À propos d'une liste de fréquences des dénominations professionnelles dans la France du XIX^e siècle », *Annales ESC*, vol. 48, n° 4, 1993, p. 979-986 ; Maurizio Gribaudi, Alain Blum, « Les déclarations professionnelles. Pratiques, inscriptions, sources », *Annales ESC*, vol. 48, n° 4, 1993, p. 987-995.

⁵ Luc Boltanski, *Les cadres, la formation d'un groupe social*, Paris, Éditions de minuit, 1982 ; Alain Desrosières, « Éléments pour l'histoire des nomenclatures socioprofessionnelles », *Pour une histoire de la statistique*, op. cit., p. 155-231 ; Alain Desrosières et Laurent Thévenot, *Les catégories socioprofessionnelles*, Paris, La Découverte, 1988, rééd. 2002 ; Alain Desrosières, *La politique des grands nombres. Histoire de la raison statistique*, Paris, La Découverte, 1993.

d'étudier, sur le temps long, les processus de nomination professionnelle, afin de comprendre, comment et selon quelles modalités avaient émergé les catégories relatives à l'identité professionnelle⁶. Inspirés par les travaux d'Alain Desrosières, nous n'étions pas tant préoccupés par le contenu de ces catégories, mais cherchions plutôt à comprendre comment, dans des espaces variés, l'activité en était venue à être énoncée, déclarée et enregistrée, dans quelles situations spécifiques et selon quels objectifs, par qui et pour qui. La démarche historique et pluridisciplinaire visait ainsi à comprendre les évolutions et les permanences des processus de nomination, afin de relever d'éventuelles constantes ou au contraire de conclure à la spécificité de certaines périodes historiques, en fonction de conceptions du travail et de contextes socio-économiques particuliers.

La détermination d'un cadre chronologique étendu nous a permis de poser la question des continuités et des ruptures dans l'élaboration et l'usage des catégories, ainsi que de réfléchir à la « modernité » de l'usage des catégories professionnelles dans la définition des individus et des groupes. Le processus historique ayant conduit à l'émergence des catégories socioprofessionnelles n'a en effet été ni linéaire, ni continu, et a été parallèle aux transformations de la définition même du « travail ». L'honorabilité du travail, sa « respectabilité », et la reconnaissance sociale accordée aux « travailleurs » sont autant d'éléments à prendre en considération dans cette histoire de la nomination professionnelle.

Les contributions de ce volume portent sur une période postérieure au XIV^e siècle – la communication de Sophie Mano donnant toutefois un éclairage essentiel sur l'Antiquité romaine –, et ne permettent donc pas de résoudre le problème d'une éventuelle rupture entre Moyen Âge et époque moderne dans les processus de nomination professionnelle. Néanmoins, de la fin du Moyen Âge à l'Ancien Régime, et jusqu'à la période contemporaine, des permanences et des inflexions ont été relevées dans la représentation du travail et les pratiques de nomination.

Penser, nommer, classer

La question du langage, fondatrice dans notre projet, pourrait sembler anachronique, quelque trente ans après le *linguistic turn* américain, et sa réception plus

⁶ À des époques différentes, la question de ces catégories professionnelles a été envisagée par les historiens selon des méthodes spécifiques. Voir en particulier Adeline Daumard, *La bourgeoisie parisienne...*, op. cit. ; Ead., *Les fortunes françaises au XIX^e siècle...*, Paris, Mouton 1973 ; Jean-Claude Perrot, *L'âge d'or de la statistique régionale française (an IV-1804)*, Paris, Société des Études Robespierriennes, 1977 ; William H. Sewell, *Work and revolution in France : the language of labor from the old regime to 1848*, Cambridge, Cambridge University Press, 1980, trad. française, *Gens de métier et révolution. Le langage du travail de l'Ancien Régime à 1848*, Paris, Aubier, 1983 ; Alain Desrosières, *Pour une histoire de la statistique*, Paris, Economica, 1987 ; Simona Cerutti, *La ville et les métiers. Naissance d'un langage corporatif (Turin, XVI^e-XVIII^e siècle)*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1990 ; Maria Malatesta éd., *Corpi e professioni tra passato e futuro*, Milan, Giuffrè editore, 2002 ; Ead., *Professionisti e Gentiluomini. Storia delle professioni nell'Europa contemporanea*, Turin, Einaudi, 2006.

prudente chez les historiens en France⁷. Faire aujourd'hui du langage un objet central d'un colloque d'histoire sociale n'avait rien d'évident. Toutefois, c'était ici tout autant, sinon davantage, des propositions de Michel Foucault et de Pierre Bourdieu que nous nous inspirions que des catégories linguistiques de la recherche américaine⁸. Aussi c'est la performativité du langage qui nous intéresse, la façon dont les acteurs en viennent à dire, et donc à faire exister le monde social, plutôt qu'une « perspective textuelle » proprement dite. Le travail de nomination ne revient pas simplement, et de manière anodine, à accoler une étiquette à une chose, un statut ou une personne. Les acteurs ne disposent pas d'un répertoire prédéfini de termes et de noms dans lequel il leur suffirait de puiser pour désigner, qualifier et classer la réalité. Les mots sont le résultat d'un travail d'élaboration complexe, auquel de nombreux acteurs prennent part. Leurs choix sont des prises de position. Selon leur statut, leurs fonctions, leur autorité, mais également des contextes spécifiques, différentes personnes sont en effet amenées à dire le monde social. « Le langage travaille la société » selon la belle formule de Robert Descimon, et dire c'est prescrire : la nomination est donc ce travail par lequel différents acteurs façonnent des identités, qu'elles soient professionnelles ou pas⁹.

Comprendre comment la nomination, en tant que pratique sociale, en est venue à façonner le monde social et en particulier à donner forme à l'identité professionnelle a ainsi constitué l'un des premiers objectifs de ce colloque. Les contributeurs ont alors été invités à ne pas se limiter à une réflexion en termes d'identité et de catégories, mais plutôt à entreprendre des micro-analyses des pratiques de nomination et des discours qui y étaient associés, en choisissant les sources les plus à même de renseigner sur ces processus. Ainsi leur était-il suggéré d'analyser les dispositifs et les procédures d'enregistrement des personnes ou les modalités d'auto-désignation, en portant attention aux lieux de l'enregistrement et/ou de désignation (locaux des institutions, rue, domicile), aux acteurs impliqués (enregistreurs, déclarants, témoins), au moment et à la situation de la déclaration, ainsi qu'au déroulement précis de la procédure. Nous désirions également comprendre comment les dénominations professionnelles, une fois produites et définies, étaient reçues, acceptées, appropriées, ou au contraire subies, voire rejetées par ceux auxquels elles devaient s'appliquer. Il s'agissait enfin d'analyser le processus historique ayant progressivement fait de la mention de l'activité l'un des constituants majeurs de l'identité.

La lecture de ces communications fait émerger plusieurs directions de recherche communes, nourries des comparaisons heuristiques et des débats d'une grande qualité qui ont eu lieu tout au long de cette rencontre. Si nous avons parfois emprunté des voies sans issue, déroulé des raisonnements sans aboutissement, proposé des

⁷ Gérard Noiriel, *Sur la « crise » de l'histoire*, Paris, Belin, 1996, rééd. Folio, 2005, p. 154 et suiv. ; Geoff Eley, « De l'histoire sociale au 'tournant linguistique' dans l'historiographie anglo-américaine des années 1980 », *Genèses*, 7, 1992, p. 163-193.

⁸ Plus spécifiquement Michel Foucault, *Les mots et les choses : une archéologie des sciences humaines*, Paris, Gallimard, 1966 ; Pierre Bourdieu, *Ce que parler veut dire : l'économie des échanges linguistiques*, Paris, Fayard, 1982.

⁹ Robert Descimon, « Le travail du langage sur la société d'Ancien Régime », p. 115 du présent volume.

interrogations sans réponse, de nouvelles hypothèses ont néanmoins été formulées méritant sans doute à leur tour des approfondissements. Des préoccupations et des problématiques convergentes ont émergé lors des communications et des débats – les sources, les titulatures et nomenclatures, les catégories et taxinomies, le statut et l'identité. En guise de conclusion, j'insisterai donc sur certains points qui m'ont paru essentiels, points de convergence et de comparaison, ou réflexions problématiques : l'apport de l'interdisciplinarité et du comparatisme puis la variété des sources et leur complémentarité tout d'abord. J'évoquerai ensuite la multiplicité des acteurs de la nomination, avant d'envisager enfin comment la nomination professionnelle participait, selon les époques, de la production des identités et interagissait avec les statuts et les hiérarchies.

Interdisciplinarité et comparatisme

La variété des thèmes, des espaces et des époques abordés dans ce volume, ainsi que la diversité des méthodes et des disciplines mobilisées ont garanti une approche vaste du sujet, en terme disciplinaire, chronologique et géographique.

Le caractère interdisciplinaire constitue en effet un élément essentiel de ce volume. Historiens, sociologues, statisticiens, linguistes et littéraires se sont livrés au jeu de la diachronie. Les communications de Françoise Cazal et de Joëlle Ginestet sont un bel exemple de la combinaison des questionnements historiques aux méthodes et aux approches des littéraires. Christian Chevandier s'appuie lui aussi sur une œuvre littéraire – *Les Muets* d'Albert Camus – pour mener une analyse fine d'histoire sociale. Aude Wirth mobilise la linguistique et Jean-Louis Dega, les méthodes de l'onomastique. Les communications de Cécile Brousse, Alain Desrosières et Marc Perrenoud ont pour leur part intégré les interrogations très contemporaines des statisticiens et des sociologues : l'exemple des nomenclatures européennes en cours d'élaboration montre le caractère permanent du travail d'invention et de recréation des catégories.

Les historiens eux-mêmes, spécialistes de domaines d'études variés, ont révélé que l'histoire de la nomination professionnelle couvrait de multiples champs historiographiques. Les enjeux de nomination, que celle-ci soit professionnelle ou pas, sont constitutifs des interrogations de l'histoire économique comme le montrent Christof Jeggle et Jean-Marc Olivier, ou de l'histoire des femmes et du genre abordée par Sophie Mano et Christine Dousset. Robert Descimon revient quant à lui sur l'un des débats essentiels de l'histoire sociale au sujet des *ordres* et des *états*. À partir de la question du langage du travail, il propose d'inscrire ces concepts généraux dans des « projets qui, tout en se donnant pour des descriptions, relèvent de répertoires d'actions qui visaient à influencer les représentations légitimes et donc à modeler les rapports sociaux dans certains contextes d'énonciation et de pratique »¹⁰.

L'interdisciplinarité révèle néanmoins avec force les effets de décalage d'une discipline à l'autre, chacune ayant une historicité qui lui est propre. Si les interactions

¹⁰ *Ibid.*, p. 117.

ont été constantes entre la sociologie, l'anthropologie et l'histoire au cours du XX^e siècle, et le sont encore aujourd'hui, les sources et références de chacune de ces disciplines ne sont pas identiques et n'ont pas la même historicité. Ainsi, l'étude et l'analyse des catégories socioprofessionnelles, semblent aujourd'hui en relatif déclin dans les sciences sociales¹¹, alors que l'appartenance professionnelle continue de constituer, pour de nombreux historiens, un critère opératoire pour la délimitation de groupes d'étude.

L'approche comparatiste revendiquée dans l'organisation de la manifestation a été nourrie par la multiplicité des terrains d'étude choisis. Le territoire correspondant à la France actuelle a mobilisé près de la moitié des contributeurs (Jean-Louis Dega, Aude Wirth, Robert Descimon, Christine Dousset, Jean-Marc Olivier, Joëlle Ginestet, Christian Chevandier, Alain Desrosières, Marc Perrenoud), mais les espaces géographiques envisagés n'en ont pas été moins variés, de l'Italie (Matthieu Scherman) à l'Allemagne et la Belgique (Sven Steffens, Gérard Bodé, Christof Jeggle), l'Espagne (Françoise Cazal, José Antonio Salas Auséns, Francisco José Alfaro Pérez), l'Europe (Cécile Brousse) l'URSS (Martine Mespoulet et Jean-Paul Depretto), ou le Guatemala (Christophe Belaubre). Il s'agissait de dépasser tout présupposé « national », pour envisager les similitudes et les divergences entre ces espaces, la régularité et la banalité de certains processus, l'originalité de certains phénomènes.

Dès lors, la question de la langue et de la traduction traverse la plupart des communications de ce volume. L'enquête publiée par Laurent Thévenot et Luc Boltanski en 1983, et désormais reprise par le groupe de travail dirigé par Martine Mespoulet, consistait à demander aux acteurs de se définir et de définir les autres, en particulier à partir des activités pratiquées¹². Celle-ci a révélé que l'usage de catégories communes, dans une même langue, n'avait rien de « naturel », les acteurs ayant des expériences et des capacités de restitution extrêmement variables. Plus encore donc, d'une langue à l'autre, les catégories sont fonction de l'organisation sociale, de sa perception par les acteurs et de leur répertoire linguistique. Les processus de nomination sont ainsi fortement conditionnés par des cadres linguistiques variant d'une langue à l'autre, ainsi que par des traditions historiques et des représentations du travail singulières¹³. Les travaux menés actuellement pour la normalisation européenne des catégories révèlent tous les enjeux de la comparaison à l'échelle européenne, d'une tradition « nationale » à l'autre (Cécile Brousse).

¹¹ Emmanuel Pierru, Alexis Spire, « Le crépuscule des catégories socioprofessionnelles », *Revue française de science politique*, 58, 3, 2008, p. 457-481.

¹² Luc Boltanski et Laurent Thévenot, « Finding one's way in social space : a study based on games », *Social Science Information*, 22, 4/5, 1983, p. 631-680 ; et l'ANR « EURéQUA. Quantifier l'Europe. Genèse, instrumentation et appropriations comparées du processus d'harmonisation des nomenclatures socio-économiques » (2009-2012).

¹³ S. R. S. Szreter, « The Official Representation of Social Classes in Britain, the United States, and France : the Professional Model and "Les Cadres" », *Comparative Studies in Society and History*, 35, 2, 1993, p. 285-317.

On pourrait multiplier les exemples, à la suite du cas fondateur des « cadres » étudiés par Luc Boltanski, terme intraduisible dans la plupart des langues européennes¹⁴. Ainsi, un *ingénieur* en France et un *ingegnere* en Italie n'ont ni les mêmes formation et compétences, ni les mêmes fonctions, statut et reconnaissance sociale. De la même façon, un *fonctionnaire* français et un *civil servant* anglais ne possèdent, relativement, ni les mêmes attributions et statuts, ni n'incarnent de la même façon le « service public » de la France de la LOLF (loi organique relative aux lois de finances) au Royaume-Uni post-thatchérien. Les « *routine occupations* » évoquées par Cécile Brousse comme l'une des catégories choisies à l'échelle européenne, recouvrent des activités clairement identifiées pour un sociologue ou un statisticien britannique mais n'ont rien d'évident pour un lecteur français¹⁵.

Plusieurs communications reviennent ainsi sur les enjeux de traduction des catégories socioprofessionnelles, de l'occitan au français par exemple, à la fin du Moyen Âge (Jean-Louis Dega) ou plus récemment (Joëlle Ginestet). Les traductions sont toujours le fruit d'ajustements et de négociations. Les médiévistes le savent bien, eux qui disposent de sources en latin, langue de l'écrit qui servait à traduire les langues vulgaires de communication, utilisées par les acteurs dans la plupart de leurs interactions avec le pouvoir. Nombreux sont les documents qui font un usage alterné du latin et des langues vernaculaires¹⁶. Les processus de normalisation linguistique et administrative jouent donc un rôle qu'on aurait tort de négliger dans la formation des catégories socioprofessionnelles.

Dès lors, le langage, tout normatif qu'il soit, n'est lui-même pas figé, et le mot et la chose ne prennent leur sens qu'en contexte. C'est bien ce contexte là dont nous avons cherché à établir les contours lors de ce colloque.

Sources publiques, sources privées, listes et registres

La critique de la source contraint l'historien à expliciter dans quelle mesure la forme du document contribuait à en déterminer le contenu. Ainsi, chaque type de source offre en matière de nomination professionnelle des informations spécifiques. En fonction du commanditaire, du rédacteur et de la finalité du document, c'est une forme précise et déterminée de « nomination » qui est mise en oeuvre. À chaque type de document correspond donc une pratique de nomination spécifique et une certaine représentation et définition du travail. Rien que de très banal alors pour l'historien que

¹⁴ Luc Boltanski, *Les cadres...*, *op. cit.*

¹⁵ Voir également Gordon Marshall, *Repositioning Class : Social Inequality in Industrial Societies*, Londres, SAGE, 1997.

¹⁶ « La résistible ascension des vulgaires. Contacts entre latin et langues vulgaires au bas Moyen Âge. Problèmes pour l'historien », *Numéro spécial des Mélanges de l'École française de Rome, Moyen Âge*, 117-2, 2005 ; Ludolf Kuchenbuch, « Écriture et oralité. Quelques compléments et approfondissements », *Les tendances actuelles de l'histoire du Moyen Âge en France et en Allemagne*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2002, p. 143-165 ; Michel Banniard, *Viva Voce. Communication écrite et communication orale du IV^e au IX^e siècle en Occident latin*, Paris, Études augustiniennes, 1992.

de devoir croiser différents types de documents pour « gommer » les effets déformant du prisme de la source unique.

En matière de nomination professionnelle, les documents publics sont les premiers auxquels l'historien a recours. Dans l'ensemble de ses travaux comme dans sa contribution ici sur les premières PCS, Alain Desrosières a clairement démontré les enjeux recouverts par la production de ces documents publics, leur contexte d'élaboration, les outils et les objectifs poursuivis, et les questions relatives à la mise en forme des résultats¹⁷. Le raisonnement statistique et sociologique aide ainsi à envisager de façon plus rigoureuse les très nombreux documents d'ordre statistique et fiscal produits et conservés à partir de la fin du Moyen Âge : rôles fiscaux, estimates, compoix, cadastres et décimes ; recensements locaux et nationaux ; registres paroissiaux et d'état civil (voir à ce propos les contributions de Matthieu Scherman, Jean-Louis Dega ainsi que l'article spécifiquement consacré à ce sujet par José Antonio Salas Auséns et Francisco José Alfaro Pérez)¹⁸. Documents rédigés à la demande de la puissance publique et par ses représentants, ces sources bien connues, et parfois éditées, ont fait les beaux jours de l'histoire économique et sociale¹⁹. Les registres administratifs mentionnant les activités professionnelles sont également nombreux et variés. Selon des contextes de production différents, les institutions « publiques » et « privées » ont généré des documents de gestion en grande quantité, riches de mentions professionnelles (Aude Wirth).

Au-delà des États et de la puissance publique, les organisations de métiers ont également produit de nombreux documents fort utiles : livres et registres des guildes et confraternités, statuts de métier, documents de gestion et de compte. Regard endogène sur des réalités professionnelles multiples, ils sont à l'origine d'informations complémentaires nécessaires à l'analyse.

Tant de listes de métiers ont ainsi été produites et conservées. Répertoires, catalogues et inventaires raisonnés, classés et présentés sous forme de listes, subdivisées en sous-catégories. La plupart des articles y font référence. Plusieurs de ces listes existaient déjà au Moyen Âge, comme en attestent les treize « sections » stabilisées en 1411 à Avignon, évoquées par Philippe Bernardi dans un article récent, et sur lesquelles se fondait l'élection des représentants du conseil, conçues pour onze d'entre elles à partir des groupes de « corps de métiers »²⁰. Christine Dousset rappelle

¹⁷ Alain Desrosières, *La politique des grands nombres...*, op. cit. ; *Id.*, *Gouverner par les nombres*, Paris, Presses de l'École des Mines, 2008.

¹⁸ Pour une synthèse de la bibliographie sur ces sujets, voir les trois volumes récents, *De l'estime au cadastre en Europe*, Paris, CHEFF, 2006-2008.

¹⁹ Voir par exemple la publication du *Domesday Book*, entre 1985 et 1992 par Alecko Editions ou encore la fameuse étude du catasto florentin, David Herlihy, Christiane Klapish-Zuber, *Les Toscans et leurs familles : une étude du catasto florentin de 1427*, Paris, éditions de l'EHESS, 1978. Peter Burke, « Classifying the people : the census as collective representation », *The historical anthropology of early modern Italy : essays on perception and communication*, Cambridge, Cambridge University Press, 1987, p. 27-39.

²⁰ Philippe Bernardi, « Le métier : réflexions sur un mode d'identification », *Le technicien dans la cité en Europe occidentale, 1250-1650*, M. Arnoux, P. Monnet éd., Rome, École française de Rome, 2004, p. 93-107 ; p. 102.

les 22 classes, 596 rangs et fonctions, et 1488 activités listées en janvier 1695 dans la Déclaration royale instituant la capitation. Martine Mespoulet évoque les 5 496 occupations, réparties en 55 occupations principales, identifiées dans le recensement démographique de 1920 organisé par l'État bolchévique. On pense également aux premières PCS (voir le texte d'Alain Desrosières), à la liste des emplois (455 postes) établie en 1999²¹, ou aux innombrables catégories des pages jaunes des annuaires téléphoniques et à leur constante évolution, qui auraient pu apporter des éléments de comparaison fort intéressants. À entendre les uns et les autres évoquer ces listes et répertoires, on imagine la richesse que représenterait une « méta-liste », outil de recherche idéal qui rassemblerait, pour un espace donné et un arc chronologique large, toutes les listes et répertoires de catégories professionnelles ayant été conçues sur le temps long.

Mais au-delà, l'ensemble des communications a mis en évidence l'extrême variété des sources permettant d'aborder la question de la nomination professionnelle. On aurait tort de vouloir s'en tenir à ces documents fiscaux et statistiques. Les dictionnaires constituent, en particulier dans le cadre d'une approche linguistique, une ressource capitale, qu'il convient bien entendu de recontextualiser (voir la communication de Christophe Belaubre)²². Des écrits politiques, de nature diverse, ont aussi fait œuvre de classement, à travers des dictionnaires raisonnés. On aurait aussi pu mentionner le *Livre des métiers* d'Étienne Boileau de 1268²³ ou le magnifique *Piazza universale di tutte le professioni del mondo* de Tommaso Garzoni, publié à Venise en 1585²⁴. L'auteur y dresse une liste très copieuse des métiers pratiqués dans la cité des Doges, dépeignant en quelques mots les caractéristiques, qualités et travers de chacun de ceux-ci²⁵.

Il en va de même des inscriptions funéraires qui ont révélé leur richesse pour l'époque antique (Sophie Mano). Sven Steffens a eu recours à des écrits autobiographiques d'apprentis, « ego-documents » dont on connaît aujourd'hui la

²¹ Alain Desrosières et Laurent Thévenot, *Les catégories...*, *op. cit.*, p. 105 et suiv.

²² Cynthia J. Koepp, « The Alphabetical Order : Work in Diderot's Encyclopédie », Steven L. Kaplan et Cynthia J. Koepp, *Work in France : representations, meaning, organization and practice*, Ithaca, N.Y., Londres, Cornell University Press, 1986, p. 229-257. Voir également, par exemple, Alfred Franklin, *Dictionnaire historique des arts, métiers, et professions exercés dans Paris depuis le XIII^e siècle*, Paris, 1906.

²³ *Le livre des métiers : XIII^e siècle, Étienne Boileau*, publié par René de Lespinasse et François Bonnardot, Genève, Slatkine Reprints, 1980.

²⁴ Tommaso Garzoni, *Piazza universale di tutte le professioni del mondo*, éd. Paolo Cherchi, Turin, Einaudi, 1996.

²⁵ Ugo Tucci, « Le professioni nella Piazza universale di Tommaso Garzoni », *Avvocati, medici, ingegneri : Alle origini delle professioni moderne (sec. 16-19)*, M. L. Betri and A. Pastore éd., Bologne, CLUEB, 1997, p. 29-40 ; John Martin, « The Imaginary Piazza : Tommaso Garzoni and the Late Italian Renaissance », *Portraits of Medieval and Renaissance Living: Essays in Memory of David Herlihy*, Samuel Cohn et Steven Epstein éd., Ann Arbor, University of Michigan Press, 1996, p. 439-454. À ce sujet, pour la Renaissance, voir également Douglas Biow, *Doctors, Ambassadors, Secretaries. Humanism and Professions in Renaissance Italy*, Chicago, Londres, The University of Chicago Press, 2002 ; George W. McClure, *The Culture of Profession in Late Renaissance Italy*, Buffalo, N.Y., University of Toronto Press, 2004.

valeur en tant que source de l'histoire sociale²⁶. C'est de façon très originale la teneur même de débats et de discussions actuels qui constituent le fondement de la contribution de Cécile Brousse, qui s'attache au contenu des négociations entre spécialistes et statisticiens pour élaborer et s'accorder sur des nomenclatures européennes. Les sources littéraires, enfin, occupent également une large place dans ces actes, du théâtre religieux espagnol du XVI^e siècle aux écrits à l'œuvre d'Albert Camus. La littérature n'est pas, *a priori*, normative. Et pourtant, les auteurs de théâtre ou les romanciers ont participé et participent de l'ordonnement du social, en s'inspirant d'une réalité qu'ils contribuent à construire, nous allons y revenir²⁷.

L'approche pragmatique revendiquée et à l'origine même de ce colloque invitait les participants à varier les sources utilisées et à faire preuve, dans ce domaine, d'imagination. Grâce à une analyse fine des documents, nous voulions mettre en œuvre une lecture pragmatique des sources, permettant d'accéder aux actes des individus en situation. Nous étions inspirés en cela par les méthodes et questionnements de la sociologie pragmatique tels qu'ils peuvent être utilisés en histoire²⁸.

Il s'agissait ainsi d'être attentifs aux traces, aux marques et aux signes dévoilant les hésitations et les doutes au cours du travail de nomination, les situations et les micro-procédures à l'œuvre dans la création et/ou la transformation des catégories. Ainsi espérons-nous retrouver dans les ratures, les biffages, les remplacements de mot par un autre, les marques et les ajouts dans la marge, les signes de l'enregistrement en train de se faire, et des indications sur les identités et leur contenu tels que les enregistreurs pouvaient les percevoir²⁹. Certaines interactions propres aux situations d'élaboration des catégories socioprofessionnelles ont ainsi pu être identifiées, même si la démarche soulève certaines mises en garde et ouvre la voie à de nombreux débats (voir les remarques de Robert Descimon à ce propos). S'il est difficile, pour le moment, de proposer des conclusions définitives en la matière, il reste évident que les caractères concrets des documents informent sur la perception que les acteurs avaient des identités professionnelles et de leurs évolutions.

²⁶ Jean-Pierre Bardet, François-Joseph Ruggiu, *Au plus près du secret des cœurs ? Nouvelles lectures historiques des écrits du for privé*, Paris, PUPS, 2005.

²⁷ Il aurait été intéressant de compléter ces approches par une étude des images et des représentations. Voir par exemple Vincent Milliot, *Les cris de Paris ou le peuple traversi. Les représentations des petits métiers parisiens (XVI^e-XVIII^e siècles)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1995.

²⁸ Nicolas Offenstadt, Stéphane Van Damme, « Les pratiques historiennes au risque de la sociologie pragmatique. Trajectoires et perspectives », Marc Breviglieri *et al.* éd., *Compétences critiques et sens de la justice : Colloque de Cerisy*, Paris, Economica, 2009, p. 261-274 ; Luc Boltanski *et al.* éd., *Affaires, scandales et grandes causes : de Socrate à Pinochet*, Paris, Stock, 2007.

²⁹ Sylvain Laurens, « Les agents de l'État face à leur propre pouvoir. Éléments pour une micro-analyse des mots griffonnés en marge des décisions officielles », *L'observation historique du travail administratif, Genèses*, 72, 3, 2008, p. 26-41. Voir également, pour la période médiévale, Pierre Chastang, « Cartulaires, cartularisation et scripturalité médiévale : la structuration d'un nouveau champ de recherche », *Cahiers de civilisation médiévale*, 49, 2006, p. 21-32 ; Étienne Anheim et Pierre Chastang (dir.), *Les pratiques de l'écrit dans les sociétés médiévales (VI^e-XIII^e siècle)*, numéro thématique, *Médiévales*, 56, printemps 2009.

Les acteurs de la nomination

Qui nomme ? Qui est à l'origine des mots qui disent l'identité ? Certes, les catégories sont le résultat d'un travail d'élaboration progressif et collectif, mais qui sont les acteurs, quels sont les modalités, les lieux et les moments de l'émergence de ces catégories ? L'autorité publique reste l'un des principaux commanditaires dans cette histoire de la nomination, mais d'autres institutions telles que l'école ou le métier, constituent également de puissants producteurs de discours, tout comme les individus eux-mêmes, qui participent au travail du langage dans certaines situations d'auto-désignation.

Un travail d'État

L'administration de l'État rend nécessaire la production de terminologies et de nomenclatures spécifiques, essentielles aux procédures de gestion de l'appareil gouvernemental. L'établissement des recensements, des listes de conscription, des registres d'impôts, de tailles et d'état-civil, implique l'élaboration de listes d'enregistrement, dans lesquelles l'identité professionnelle est la plupart du temps spécifiée.

Pour autant, des objectifs différents déterminent des procédures et des formes d'enregistrement, donc de nomination, spécifiques. Deux finalités distinctes peuvent être poursuivies par les États : le recensement global – combien ? ; ou la connaissance du détail de l'autre – selon quelles catégories ? L'opération de recensement cherche à établir un nombre total, comme dans les recensements généraux par exemple. Ici, la mention professionnelle n'est pas toujours précise. En revanche, lorsque les pouvoirs cherchent à classer selon des objectifs statistiques et en fonction de critères préétablis, des catégories plus précises apparaissent, telles que la profession, l'âge ou le sexe. Le dénombrement d'un côté, la description et l'analyse des composantes d'une société de l'autre constituent donc deux procédures administratives distinctes qui n'offrent pas au chercheur les mêmes informations. Ainsi, comme le résume Alain Desrosières à propos des deux types de sources à l'origine de la statistique publique, les enquêtes directes et les registres administratifs : « les enquêtes visent en principe à décrire la société, tandis que les registres, conçus à des fins de gestion, reflètent plutôt les rouages de l'État et des institutions »³⁰.

Les opérations de recensement ou les enquêtes statistiques obéissent par conséquent à des logiques différentes. La puissance publique peut établir un questionnaire, en proposant des catégories prédéfinies aux personnes à enregistrer ou au contraire leur demander de répondre « spontanément » à des questions ouvertes. Dans ce second cas, la formulation de la question est essentielle, car la question induit la réponse, comme l'ont bien montré les recherches récentes sur les sondages³¹. On lira avec intérêt l'article de Martine Mespoulet, qui montre l'application avec laquelle les

³⁰ Alain Desrosières, « Décrire l'État ou explorer la société : les deux sources de la statistique publique », *Genèses*, 58, 2005, p. 4-27.

³¹ Loïc Blondiaux, *La fabrique de l'opinion : une histoire sociale des sondages*, Paris, Seuil, 1998.

termes de la question étaient énoncés en URSS ou encore la communication de Cécile Brousse qui revient sur le problème tel qu'il se pose dans le cadre des travaux du groupe de recherche EurOccupations.

Il est souvent difficile de dater avec précision la rédaction des premières listes d'activité préétablies, mais dès la fin du Moyen Âge, selon les espaces géographiques, des répertoires ont commencé à être proposés aux déclarants. La fixation progressive de ces nomenclatures limitait l'autonomie des acteurs et leur capacité créatrice en matière de nomination. Produites par les institutions, ces listes étaient néanmoins le fruit d'une concertation tacite et d'une renégociation permanente entre les représentants du pouvoir et les acteurs sociaux (voir les résistances évoquées par Christophe Belaubre). Même si nous ignorons souvent les détails de cette procédure, nous percevons les interactions constantes entre agents de l'État et individus, les catégories prédéterminées et les processus d'auto-désignation s'équilibrant. La négociation aboutissait lorsque l'accord était stabilisé entre nomenclatures exogènes et catégories auto-générées par les acteurs. Comme l'ont montré les travaux déjà cités d'Alain Desrosières, Luc Boltanski et Laurent Thévenot, les premières enquêtes sociologiques visant à l'établissement des catégories socioprofessionnelles s'appuyaient justement sur la combinaison d'un questionnaire spécifique et d'une enquête attentive à ce que les acteurs répondaient à la question « Quelle est votre profession ? »

Nommer est un acte de pouvoir, et la puissance publique affirme le sien en baptisant, qualifiant et étiquetant les activités et par conséquent les hommes. La capacité à créer de nouvelles catégories est l'un des privilèges des États. Elle constitue l'un des outils à leur disposition pour signifier aux gouvernés l'étendue de leur pouvoir et de leur domination. Ainsi, l'établissement de ces listes et recensements participe au travail de « disciplinarisation » et de l'ordonnancement du social. Le contrôle de la langue et des catégories de classification en est un des outils majeurs. Robert Descimon, pour la France du XVII^e siècle, et Alain Desrosières pour celle des années 1950, montrent deux moments significatifs de « disciplinarisation » de la langue, deux époques où l'État cherche à ordonner le langage pour mieux ordonner la société. En effet, dans un cas comme dans l'autre, en construisant un langage du travail spécifique, des répertoires et des nomenclatures s'imposent permettant à leur tour l'institutionnalisation du pouvoir.

Un travail plus systématique, sur un espace restreint mais selon une chronologie longue, pourrait montrer comment les pouvoirs publics, dans leurs successions, ont progressivement bâti les étapes de cette disciplinarisation par la langue. L'étude de l'évolution des catégories permettrait de comprendre comment le vocabulaire se transforme, par la création ou la disparition de critères, la re-hiérarchisation des catégories, la transformation de leurs contenus. L'étude des évolutions lexicales et sémantiques, des nuances, des créations et disparitions fait ainsi émerger une autre histoire du travail de l'État.

Exécutants et enregistreurs

Si les autorités publiques étaient les commanditaires de ces enquêtes, des administrateurs étaient plus concrètement chargés du travail d'enregistrement. Encore trop souvent négligés par l'histoire politique, ces hommes disposaient d'un pouvoir, certes administratif, mais néanmoins primordial. Il faut réintégrer ces figures à l'histoire des États : administrateurs, bureaucrates et secrétaires, simples représentants et exécutants du pouvoir, mais qui formaient la clé de voûte des interactions entre le pouvoir et les sujets³². Au moment précis de l'enregistrement, c'étaient eux qui incarnaient l'autorité de l'État. Ils disposaient d'une marge de manœuvre certes étroite mais essentielle, lors de l'inscription et de l'enregistrement des informations. Ils posaient les questions, transcrivaient voire traduisaient les réponses, orientaient les témoignages et les paroles des déclarants.

Plusieurs problèmes se posent alors. Tout d'abord, celui de l'identité de l'enregistreur, de ses fonctions et compétences réelles. Nommé par les pouvoirs publics, l'officier en charge de l'enregistrement, des contribuables par exemple, entrait en contact avec les hommes et les femmes dont il devait prendre en note l'identité. Plusieurs communications proposent ainsi des éléments d'analyse éclairants (voir notamment les différents exemples donnés par Aude Wirth). Le jeu de va-et-vient entre l'enregistreur et l'enregistré était permanent, et les querelles ou résistances vives quant au contenu de l'identité, en particulier professionnelle, finalement retenue.

Un autre élément relevé par de nombreux contributeurs est la variation, dans le temps, de la qualité du travail de l'enregistreur, qui révèle une fois encore combien son rôle était d'importance et combien il influait sur le contenu final du document. Ainsi, certains administrateurs, en progressant dans leur tâche, acquéraient une meilleure technicité et une perception plus juste et nuancée des activités professionnelles et des distinctions qu'elles recouvraient. Au fil du ou des registres, on assiste alors parfois à une transformation des catégories utilisées, celles-ci se précisant et se transformant. À l'inverse, certains enregistreurs pressés par les délais, perdaient en qualité à mesure que le temps leur manquait. Enfin, comme le montre par exemple Matthieu Scherman en choisissant d'analyser une même source – les *estimi* de Trévise – sur une période de presque cent ans (XV^e siècle), la succession des employés dans une même administration contribuait à stabiliser les catégories tout autant qu'à les renouveler.

L'identité et le statut de l'enregistreur nous importent ici particulièrement, de même que la juridiction dont il dépendait. Les notaires relevant du droit privé (rédigeant testament ou contrat par exemple) ou les administrateurs représentant l'État (tenant les registres d'imposition ou d'état-civil) n'avaient pas la même approche des catégories de nomination. Dès lors, la comparaison de sources produites à la même

³² Voir par exemple, Éric Brian, *La mesure de l'État. Administrateurs et géomètres au XVIII^e siècle*, Paris, Albin Michel, 1994 ; Nicolas Offenstadt, « Les crieurs publics à la fin du Moyen Âge. Enjeux d'une recherche », C. Boudreau, K. Fianu, C. Gauvard et M. Hébert éd., *Information et société en Occident à la fin du Moyen Âge*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2004, p. 203-217 ; Alexis Spire, *Accueillir ou reconduire : enquête sur les guichets de l'immigration*, Paris, Raison d'agir, 2008. Voir également le dossier « L'observation historique du travail administratif », *Genèses*, 72, 3, 2008.

époque, mais par des institutions différentes et selon des objectifs spécifiques, montre bien les divergences de vues et de perceptions. Une telle comparaison demeure évidemment moins aisée pour les époques anciennes, mais dans bien des cas, les administrations d'Ancien Régime avaient atteint un degré d'organisation suffisant pour permettre la production de documents en nombre, rendant la comparaison possible.

Institutions

Nous ne pouvons limiter nos vues au travail des États. De nombreuses autres institutions assumaient et assument des fonctions dans les procédures de nomination. Les métiers, guildes et confréries de l'Ancien Régime (Christof Jeggle), comme les syndicats, conventions collectives et groupements professionnels contemporains (Jean-Marc Olivier) ont en effet largement contribué à l'élaboration des catégories du monde professionnel, en donnant une place essentielle aux compétences techniques, ainsi qu'à la conscience et à l'identité professionnelles. Les catégories produites peuvent alors être plus précises. Comparées avec celles générées par l'État, elles semblent intégrer davantage les hiérarchies internes, tacites ou pas. Marc Perrenoud le montre avec le cas des artisans, qui à l'intérieur de structures professionnelles plus ou moins organisées et légitimes, construisent des systèmes de classification, normalisés ou pas mais extrêmement précis et riches de nuances. Une communication plus spécifique sur le rôle des syndicats et sur la généralisation des conventions collectives à partir de 1936 aurait permis d'en savoir plus sur la standardisation des intitulés et des catégories.

Les instituts de formation et d'apprentissage, de même que les écoles professionnelles possèdent également une légitimité suffisante pour exercer leur autorité en matière de nomination (Sven Steffens et Gérard Bodé). Ainsi, dans l'enseignement technique comme durant la phase d'apprentissage au sein de l'atelier, émergent des identités nouvelles, bâties à mesure que la compétence technique et professionnelle s'acquiert. De ce point de vue, le rôle de l'école a été déterminant. La place croissante assumée par l'institution à partir du XIX^e siècle a entraîné un processus de concurrence avec les organisations de métier, ainsi dépossédées d'une part de leur compétence en matière de nomination. La prise en charge progressive de la formation et de l'apprentissage par l'école, et donc par l'État, a induit une transformation majeure : par le biais de l'enseignement technique, l'État a partiellement neutralisé la compétence et l'autonomie des organisations professionnelles dans la procédure de nomination. Le monopole de l'État ne fut pourtant jamais total, l'atelier, l'usine, le syndicat ayant continué de jouer un rôle actif dans la production de catégories endogènes³³.

³³ Voir par exemple Philippe Corcuff, « Le catégoriel, le professionnel et la classe. Usages contemporains de formes historiques », *Genèses*, 3, 1, 1991, p. 55-72.

Auto-désignation

Les acteurs sont aussi amenés à se désigner eux-mêmes ou à désigner leurs pairs, disposant ici d'une relative marge d'autonomie. Émerge ainsi un vocabulaire « indigène » et « endogène », en interaction permanente avec les nomenclatures proposées par les institutions. Les sources privées, correspondances, testaments, journaux intimes, livres de raison offrent un corpus de choix dans ce domaine³⁴, de même que pour les périodes plus récentes la littérature politique et de propagande s'est révélée un puissant vecteur de désignation (Christian Chevandier)³⁵. Les dispositifs de nomination à l'œuvre dans l'atelier relèvent également de mécanismes sociaux extrêmement intéressants. Comme le montre Sven Steffens, les rapports hiérarchiques y étaient omniprésents et c'était bien le patron ou le maître qui disposaient du pouvoir de dire et de nommer. L'apprenti se voyait ainsi attribuer de nombreux surnoms rappelant son statut d'infériorité et son incompétence technique, qui participaient largement des hiérarchies internes au lieu du travail. C'est précisément l'un des pouvoirs dont jouissent en général les supérieurs hiérarchiques que de nommer et désigner ceux qui leur sont inférieurs.

La question de l'autonomie des acteurs se pose toutefois pour les périodes plus anciennes, du Moyen Âge au XVIII^e siècle. Dans le cadre de ces procédures administratives précoces, les acteurs jouissaient-ils d'une autonomie réelle dans le processus d'auto-définition ? Les pouvoirs publics leur laissaient-ils cette marge de manœuvre et eux-mêmes disposaient-ils des outils critiques suffisants pour élaborer un raisonnement en matière de classification ? La question dépasse bien entendu la simple nomination professionnelle. Elle est au cœur d'une approche pragmatique de l'histoire qui voudrait évaluer les outils de classement du monde social dont les acteurs disposaient. Nous ne pouvons nous contenter de présupposer l'adhésion totale des acteurs aux catégories imposées « par le haut », ni de présumer d'un usage non critique de ces catégories. Même dans les sociétés anciennes, où certains modèles sociaux constituaient de puissants outils de domination et des référents semble-t-il obligés, les acteurs jouissaient de « compétences » qui leur permettaient d'accommoder leurs actions à des modèles, en agissant à la marge.

Les conflits de nomination donnent, en la matière, un éclairage intéressant du problème. Matthieu Scherman le montre pour Trévis au XV^e siècle, et Christof Jeggle pour la Westphalie du XVII^e siècle, au sujet des conflits entre confréries et autorité municipale. En cas de désaccord quant au contenu des identités, acteurs et pouvoirs publics se montraient aptes à négocier les termes employés et les nuances à leur apporter, les premiers ne manquant pas de la capacité critique rendant possible une lecture endogène du social. Nommer et dire sa propre activité participaient donc de ces négociations, car qu'il s'agisse de revendiquer des privilèges fiscaux ou des droits politiques, les acteurs devaient user, individuellement ou collectivement, d'une identité professionnelle essentielle à leur démarche.

³⁴ Jean-Pierre Bardet, François-Joseph Ruggiu, *Au plus près..., op. cit.*

³⁵ Alain Faure, Jacques Rancière éd., *La parole ouvrière, 1830-1851*, Paris, La Fabrique, 2007 (1^{re} éd. 1976).

Le silence entre alors lui aussi pleinement dans ces négociations. Le non-dit et le caché – ne pas nommer l'activité – relevaient d'enjeux tout aussi importants. Matthieu Scherman analyse comment les salariés qui voulaient cacher leur statut de dépendant taisaient ce qu'ils pouvaient considérer comme dégradant ou plus simplement comme contraire à leurs intérêts immédiats. Sven Steffens insiste lui aussi sur les stratégies liées au silence au sein de l'atelier, l'apprenti étant précisément celui qui n'a pas droit à la parole, et qui n'a pas la capacité d'auto-désignation : son statut d'infériorité le condamne à accepter d'être désigné par ses pairs, avant de pouvoir devenir lui-même acteur du travail de nomination. Dans la grève mise en scène par Camus, le silence et les non-dits occupent également une place essentielle (Christian Chevandier).

Auteurs et écrivains

Plusieurs communications ont en effet montré le rôle des textes de fiction dans la production des identités et dans la nomination. La littérature et le théâtre, les farces espagnoles du XVI^e siècle (Françoise Cazal), les écrits d'Albert Camus (Christian Chevandier), ou les textes de Jean Boudou (Joëlle Ginestet), ouvrent des perspectives non plus seulement institutionnelles. Les commanditaires du théâtre espagnol et les auteurs auxquels ils avaient recours reproduisaient et formalisaient des hiérarchies et des préjugés omniprésents dans la société du temps. De la même façon, la littérature prolétarienne et engagée du XX^e siècle participait à un discours critique sur le travail et d'une analyse du monde social et de ses composantes.

Comme Christian Chevandier le montre, les textes littéraires contribuent ainsi, plus qu'on aurait pu le penser, au travail de catégorisation du social, en produisant des modèles et des figures qui, une fois diffusés dans l'espace public, deviennent de puissants outils de classement. Le rôle actuel des médias, télévision et cinéma en particulier, aurait pu faire l'objet d'une communication, car l'on sait combien ils interagissent avec le monde social, en participant sinon à l'invention, du moins à la diffusion de figures souvent archétypiques. Par définition, aucun de ces discours transmis par les œuvres de fiction n'a de valeur normative et légale. Et pourtant, ils parviennent parfois à s'imposer, et à supplanter les nomenclatures officielles produites par les pouvoirs publics. Certains personnages de la littérature ou du cinéma sont ainsi devenus des figures incarnant des types sociaux qui en disent beaucoup sur les représentations d'une époque ou d'une société (voir les nombreux exemples analysés par Christian Chevandier)³⁶.

³⁶ Le cinéma italien des années 1970 a livré un exemple étonnant avec le personnage du ragonier (comptable) Ugo Fantozzi, créé par Paolo Villaggio, d'abord dans des chroniques rassemblées dans un ouvrage (*Fantozzi*, Milan, Rizzoli, 1971) puis dans un premier film homonyme (1975), qui fut suivi d'innombrables et souvent médiocres épisodes. Le personnage, grotesque et pathétique, encore aujourd'hui largement mobilisé par les Italiens dans leurs plaisanteries quotidiennes, incarne la figure de l'employé de bureau (*impiegato*) malchanceux. Dans une société italienne en plein boom économique, confrontée pour la première fois à la tertiarisation du monde du travail, Fantozzi accumule les bourdes, vexations et humiliations, liées à son incapacité à s'adapter à la nouvelle entreprise, institution moderne et hiérarchisée, peuplée de collègues, secrétaires et de patrons au pouvoir « *mega*

En jouant sur la valeur intrinsèque des mots, dans leur dimension positive ou négative, les auteurs de théâtre ou de roman jouent de la sympathie, de l'admiration ou du mépris que leurs personnages inspirent pour tel métier ou activité. La dimension militante de certains écrits joue ainsi, dans des contextes politiques et idéologiques déterminés, un rôle fondamental pour la construction de certaines catégories professionnelles. Chaque époque a produit ses 'idéaux-types', masques et personnages, incarnant des figures sociologiques qui n'ont rien à envier aux catégories socioprofessionnelles du statisticiens (on pense bien entendu ici à la *commedia dell'arte*).

La nomination est donc le fruit d'opérations multiples, engageant de nombreux acteurs, dotés de pouvoir et de compétences spécifiques, et représentant des situations dans le champ et des juridictions complémentaires. L'État et la puissance publique, conscients de l'importance de la nomination professionnelle, participent à l'élaboration des catégories, en instituant des règles, des nomenclatures et des critères qu'ils mettent à disposition des acteurs. D'autres institutions, le groupement professionnel, l'atelier, l'école, participent en parallèle à cette élaboration, en proposant leurs propres nomenclatures ou en puisant dans celles mises à leur disposition par l'État. Mais elles les refaçonnent à leur tour, en y réintégrant des éléments de classement endogènes, inspirés d'une meilleure connaissance des aspects techniques de l'activité et des ressources propres au groupe professionnel. Enfin, les acteurs eux-mêmes, individuellement ou collectivement, mais de façon autonome, savent jouer de ces catégories, avant de les reprendre à leur compte, selon leurs conceptions propres, les nuances qu'ils y perçoivent et leur outils critiques. C'est dans l'interaction, au moment de la déclaration, qu'elle soit spontanée ou qu'elle réponde à l'injonction d'une autorité supérieure, dans l'activité ultime de nomination, que se forme l'identité professionnelle. Comme le résume Alain Desrosières, trois éléments doivent ainsi être conçus « comme simultanément coconstruits, et étroitement liés entre eux sans que l'un détermine les autres [...] 1) la façon de penser la société ; 2) les modalités de l'action en son sein ; et 3) les modes de description, notamment statistiques »³⁷.

La fabrique des « identités »

La nomination professionnelle participe donc à la production et au contenu des « identités ». Étudier les processus de nomination contraint en effet à aborder la question des pratiques d'identification, dont on connaît le caractère circonstancié et le

galattico ». Fantozzi représente encore aujourd'hui une figure sociologique très pertinente de l'histoire du travail en Italie entre la fin des années 1960 et les années 1970.

³⁷ Alain Desrosières, « Décrire l'État... », art. cité, p. 20.

caractère non linéaire³⁸. Dès lors, comment les critères professionnels sont-ils intégrés dans les processus d'identification ?

L'anthroponymie a été, dans ce domaine, fréquemment étudiée³⁹. On le sait, de très nombreux patronymes ont une origine professionnelle. Comme l'ont rappelé plusieurs contributeurs, cette confusion rend souvent difficile la distinction entre le nom et l'activité (Jean-Louis Dega, Aude Wirth), en particulier jusqu'à la fin du Moyen Âge, voire plus tard dans certaines régions, avant que ne se stabilisent les patronymes et que la majorité des individus en soit enfin pourvue. La chronologie est très différente d'une région à l'autre et, si dans le royaume de France, la plupart des paysans possèdent un patronyme à la fin du Moyen Âge, cela n'est pas le cas dans de nombreuses cités italiennes, où la plupart des *popolani* continuent, encore au XVI^e siècle, d'être identifiés par le prénom de leur père, leur origine géographique ou leur profession.

Les avant-noms et titres professionnels – maître, monsieur, etc. – constituent un autre élément d'identification directement issu de l'activité professionnelle⁴⁰. Conjonction entre un statut et une activité, ils renvoient tout autant à une position sociale, au sein d'une hiérarchie, qu'à des compétences et à une qualification professionnelles. Robert Descimon revient sur l'usage des avant-noms, titres d'honneur et d'ordre dans l'Ancien Régime (voir également la contribution de Jean-Louis Dega). Ces titres pouvaient garantir des privilèges, lorsqu'ils sanctionnaient un statut et des droits juridiques, comme c'était le cas pour les maîtres par exemple. Dans un autre contexte, certes spécifique, les appellations ecclésiastiques étudiées par Christophe Belaubre révèlent la multitude des titres de « père », « prêtre » (*parroco*, *presbitero*, etc.) déterminant une hiérarchie interne reconnue et contribuant à ordonner l'Église.

Plusieurs pistes mériteraient d'être approfondies, pour comprendre en particulier l'évolution et la transformation de ces appellations honorifiques. Au XVIII^e siècle, la tentative de suppression des corporations⁴¹, puis les bouleversements de la Révolution française firent de la question des hiérarchies sociales et professionnelles et de leur formalisation l'enjeu de débats passionnés⁴². Encore aujourd'hui, les titres et avant-noms restent d'un usage fréquent dans de nombreuses sociétés. C'est le cas par exemple en Italie où il est d'usage de s'adresser aux personnes en utilisant leurs titres (*Ingegniere*, *Architetto*, *Dottore*...). En Grande-Bretagne, les titres universitaires sont

³⁸ Gérard Noiriel dir., *L'identification. Genèse d'un travail d'État*, Paris, Belin, 2007 ; Fanny Cosandey dir., *Dire et vivre l'ordre social en France sous l'Ancien Régime*, Paris, Éd. de l'EHESS, 2005 ; Vincent Denis, *Une histoire de l'identité : France 1715-1815*, Seyssel, Champ Vallon, 2008.

³⁹ G. T. Beech, M. Bourin, P. Chareille, *Personal Names Studies of Medieval Europe : Social Identity and Familial Structures*, Kalamazoo, Western Michigan University, 2002 et les volumes publiés dans la collection *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne*, Tours, Publications de l'université de Tours, 1989-2002.

⁴⁰ Laurence Croq, « Des titulatures à l'évaluation sociale des qualités. Hiérarchie et mobilité collective dans la société parisienne du XVII^e siècle », Fanny Cosandey dir., *Dire et vivre...*, *op. cit.*, p. 125-168.

⁴¹ Steven L. Kaplan, « Social Classification and Representation in the Corporate World of Eighteenth-Century France : Turgot's "Carnival" », *Work in France...*, *op. cit.*, p. 176-228.

⁴² On renverra à Fanny Cosandey dir., *Dire et vivre...*, *op. cit.* pour une synthèse récente sur ces questions.

également d'un emploi quotidien et déterminent certaines interactions sociales, à l'intérieur ou à l'extérieur du monde académique. C'est en termes de prestige et de reconnaissance sociale, plus qu'en termes de droits ou de privilèges que ces titres doivent aujourd'hui être envisagés, mais ils attestent de l'importance du langage et de la nomination dans l'affirmation des identités sociales et professionnelles.

Néanmoins, quelle que soit la période étudiée, la plupart des travailleurs ne disposaient pas de titre et c'était l'activité qui disait leur identité. Or, dans ce contexte, le même problème a été rencontré par plusieurs contributeurs : la pluri-activité ou le changement d'activités au fil des ans. En effet, les cas sont innombrables, voire constituent une norme, car de nombreux travailleurs ne pratiquaient ni un seul ni le même métier durant toute leur existence. La pluri-activité a toujours été une nécessité pour les classes laborieuses. En complément d'un travail qualifié et officiel était donc pratiquée une autre activité, généralement confinée à la sphère privée, nécessitant souvent des compétences techniques moindres (voir toutefois les conclusions de Jean-Marc Olivier, qui montrent un cas plus complexe avec l'horlogerie). Les espaces et les lieux étaient la plupart du temps distincts voire distants, l'activité qualifiée officielle s'exerçant généralement à des heures « légitimes » (le jour) à l'inverse de l'activité complémentaire (le soir ou la nuit) ; dans des lieux « légitimes », en tout cas réservés à l'activité professionnelle (l'atelier) contrairement aux autres activités (le domicile ou travail itinérant). Encore aujourd'hui, cette solution constitue le seul moyen de survivre, pour beaucoup de travailleurs. Dès lors, quel métier choisir pour qualifier un individu qui aurait deux activités ? Le problème se posait évidemment aux enregistreurs de même qu'il se pose aujourd'hui pour les historiens.

Le proto-artisanat qui s'était développé dans les zones rurales à partir de la fin du Moyen Âge est au cœur de cette problématique. Les paysans, les femmes et les enfants complétaient leurs revenus grâce à une petite production artisanale. Dans les villes également, certains trouvaient dans des activités complémentaires de quoi améliorer des revenus souvent insuffisants pour garantir la survie du foyer. Dans ce cas-là, plusieurs possibilités s'offraient au déclarant comme à l'enregistreur, qui pouvait inscrire l'une ou l'autre des activités, voire les deux. Mais le plus fréquemment, l'une seulement servait à l'identification, l'autre ou les autres n'étant pas officiellement retenues. Le choix n'était jamais anodin, puisque cela permettait de taire ou de cacher une pratique professionnelle au profit d'une autre, en fonction de son prestige ou de sa rentabilité. Les acteurs, motivés par des intérêts immédiats, tentaient ainsi de s'assurer des droits ou au contraire d'échapper à certains devoirs. Des conventions tacites, dont les codes nous échappent souvent, liaient entre eux les acteurs. La finalité de l'enregistrement et l'interaction spécifique produite par celui-ci déterminaient en partie la nature et le contenu de la déclaration. Mais la proximité/distance du déclarant par rapport à son lieu de travail habituel ou secondaire pouvait également conditionner sa réponse.

Le changement d'activité au cours de l'existence, évolution classiquement liée à l'âge de la personne, à son déplacement géographique ou à une crise conjoncturelle par exemple, constitue une difficulté supplémentaire pour la reconstitution des

parcours individuels et professionnels⁴³. Les sources peuvent ainsi mentionner une succession d'activités, reconversions successives, évolution du métier, voire transformations liées à des modifications linguistiques, une même activité pouvant être qualifiée par des termes différents en fonction du contexte ou des connaissances de l'enregistreur. Le problème est fréquent dans l'analyse des sources fiscales, et rend délicates les recherches prosopographiques. Les acteurs savaient jouer de ces possibilités, mettant en avant une activité passée mais plus prestigieuse ou plus légitime. Ils savaient aussi taire une reconversion récente, en maintenant leur identification « traditionnelle », acceptant un écart entre le mot qui servait à les qualifier et la réalité de l'activité pratiquée. Les mariages ou les héritages pouvaient également donner lieu à une mobilité professionnelle, plus tardivement sanctionnée par le vocabulaire.

Enfin, le travail des femmes soulève des difficultés spécifiques d'identification. Si les « femmes ont toujours travaillé »⁴⁴, on sait combien leur infériorité juridique a conditionné leur place dans le monde du travail, et par conséquent leur visibilité dans les sources. Au-delà des questions spécifiquement posées par le travail des femmes (voir les communications de Sophie Mano et de Christine Dousset), se pose plus particulièrement la question de la « nomination ». Comment désigne-t-on les activités des femmes, dans des sociétés où celles-ci sont soit identifiées comme « fille de » ou « épouse de », soit même absentes des sources ? Se limitant pendant longtemps à leur « invisibilité », les historiens ont hâtivement conclu à l'absence d'une activité professionnelle chez la plupart des femmes, faisant du modèle bourgeois du XIX^e siècle un paradigme atemporel. On connaît mieux aujourd'hui le rôle fondamental des femmes dans le monde du travail du Moyen Âge à nos jours⁴⁵. Les veuves, de ce point de vue, constituent un cas d'étude tout à fait passionnant (Christine Dousset). Elles disposaient d'une autonomie certaine, qui leur permettait dès lors de pratiquer en personne, et de façon indépendante une activité professionnelle⁴⁶. Lorsqu'elles héritaient d'un atelier, d'outils et de savoir-faire, lorsque les enfants étaient mineurs par exemple, elles pouvaient ainsi mener une activité de façon presque indépendante.

⁴³ Dominique Merlié, « Les classements professionnels dans les enquêtes de mobilité », *Annales ESC*, vol. 45, n° 6, 1990, p. 1317-1333 ; Giovanni Levi « Carrières d'artisans et marché du travail à Turin (XVIII^e-XIX^e siècles) », *Annales ESC*, vol. 45, n° 6, 1990, p. 1351-1364 ; Maurizio Gribaudi, Alain Blum, « Des catégories... », art. cité.

⁴⁴ Sylvie Schweitzer, *Les femmes ont toujours travaillé : une histoire de leurs métiers, XIX^e-XX^e siècle*, Paris, O. Jacob, 2002.

⁴⁵ La bibliographie est pléthorique sur le sujet ; voir par exemple, Barbara Hanawalt éd., *Women and Work in Preindustrial Europe*, Bloomington, Indiana University Press, 1986 ; Daryl M. Hafter éd., *European Women and Preindustrial Craft*, Bloomington, Indiana University Press, 1995 ; Clare Haru Crowston, « Le travail féminin en France vu par l'historiographie américaine », *RHMC*, 45-4, 1998, p. 837-853. Voir également, pour un cas d'étude, Monica Chojnacka, *Working women of early modern Venice*, Baltimore, Londres, Johns Hopkins University Press, 2001.

⁴⁶ Scarlett Beauvalet-Boutouyrie, *Être veuve sous l'Ancien Régime*, Paris, Belin, 2001 ; Janine Lanza, « Les veuves dans les corporations parisiennes au XVIII^e siècle », *RHMC*, 56-3, 2009, p. 92-122.

Certaines occupations, par ailleurs, étaient et sont encore associées à des pratiques féminines ou masculines, à tel point que, dans le vocabulaire, seule la forme féminine ou masculine existe. C'est le cas des « garçons » et des « filles » auxquels sont réservés certains métiers : « garçon de café », « fille de ferme » etc., où l'on voit trois critères se combiner : le genre, l'âge et l'activité qui en viennent à définir un profil spécifique, auquel les acteurs reconnaissent une valeur professionnelle. Mais au-delà de ces termes « garçon » et « fille », c'est bien le langage qui cristallise les enjeux, en prescrivant le travail à un genre, voire en l'interdisant. Chaque langue offre cependant de ce point de vue des spécificités et de l'une à l'autre, les contraintes et les possibilités ne sont pas les mêmes. La langue anglaise, dans laquelle le genre n'existe pas pour les noms et les adjectifs, ne rencontre pas ce problème, et se contente d'accoler un nom signifiant le genre à la profession (*female/male, girl/boy*). En italien, la désinence en -a, normalement réservée aux noms féminins, est néanmoins celle utilisée pour de nombreux noms de métiers, rendant les enjeux de la féminisation des noms de métiers plus complexes. Dans les pays francophones, et en France en particulier, la féminisation des noms de métiers a récemment ouvert un débat crucial, conditionné par des enjeux symboliques et sociologiques autant que linguistiques, rappelant une fois encore combien la définition des identités reste soumise à l'usage d'une langue n'ayant rien d'universel ni de naturel⁴⁷.

Nomination et statut

Les titres et les avant-noms, comme plus généralement l'activité, ne sont donc pas seulement des étiquettes permettant d'affirmer une position dans le monde social ou un rang dans le métier, voire de revendiquer un savoir-faire particulier. Ils garantissent également des droits et des privilèges car au-delà de l'étiquette, ils peuvent offrir un statut, juridiquement défini et reconnu⁴⁸. Dire l'activité et la façon dont elle était pratiquée pouvait signifier l'octroi de droits politiques ou économiques. Martine Mespoulet le montre pour le cas de l'URSS, où la question a été au cœur des enjeux de classification au moment où le projet politique était de bâtir une société sans classe. De la même façon, le droit de citoyenneté ou de bourgeoisie octroyé dans de nombreuses cités d'Ancien Régime était associé à la pratique de certaines activités professionnelles⁴⁹. À Venise en effet, le statut de citoyenneté était fonction d'une durée minimum de résidence dans la lagune, mais limité par l'interdiction de pratiquer des travaux manuels, considérés comme infamants. Certaines activités garantissaient donc des droits lorsque d'autres en retiraient. Tout l'enjeu reposait alors dans la qualification de ces activités. Ainsi en était-il du commerce qui pouvait prendre des formes différentes et les candidats au statut de citoyen, à Venise par exemple, savaient transformer l'activité manuelle de marchands au détail en une activité « non

⁴⁷ « Femmes, j'écris ton nom... Guide d'aide à la féminisation des noms de métiers, titres, grades et fonctions », Paris, La Documentation française, 1999.

⁴⁸ Fanny Cosandey dir., *Dire et vivre...*, op. cit.

⁴⁹ Simona Cerutti, *Mestieri e privilegi : nascita delle corporazioni a Torino, secoli XVII-XVIII*, Turin, Einaudi, 1992.

mécanique » de négociant au long cours, en jouant précisément sur les mots et sur leur sens, de façon à obtenir le statut tant désiré⁵⁰.

La domination sociale se voyait formalisée par des statuts, en particulier de dépendance, issus de l'infériorité juridique. L'exercice de certains métiers ou activités conférait un statut limitatif en terme de droits. La servitude, selon ses degrés et des contextes divers, était au cœur des enjeux de nomination. Sophie Mano le montre pour le cas des femmes esclaves, et Matthieu Scherman pour celui des dépendants dans la société trévisane du XVI^e siècle. Dans un cas comme dans l'autre, dire son activité contraignait à faire état de sa dépendance, de sa servitude et de sa soumission, d'où les stratégies d'évitement mises en place par les acteurs pour dissimuler cette infériorité juridique. À Trévis, lors de la rédaction des *estimi*, certains déclarants cherchaient visiblement à taire la véritable nature de leur activité professionnelle de façon à ne pas apparaître comme dépendants.

De la même façon, le statut pouvait à son tour interdire ou contraindre à la pratique de certaines activités professionnelles. Le cas des prisonniers de guerre étudiés par Jean-Paul Depretto le montre : c'était le statut spécifique de ces prisonniers qui déterminait les activités qu'ils devaient pratiquer. Au-delà de cet exemple, à considérer avec précaution compte tenu du contexte spécifique, il est néanmoins certain que l'interaction entre nomination professionnelle et statut juridique était permanente durant l'Ancien Régime, chacun contribuant à la définition de l'identité, des droits et de la position dans le monde social.

Grandeurs, honneur et déshonneur

La nomination professionnelle qualifie et contribue en parallèle à l'expression d'une position hiérarchique, d'une honorabilité, d'un prestige social. Robert Descimon rappelle que dire l'activité c'est s'inscrire dans une échelle d'honorabilité, et que les acteurs usent de taxinomies qui manifestent leur « grandeur ». Les entrepreneurs dont Marc Perrenoud nous rapporte les mots le savent bien : leur usage d'un répertoire linguistique spécifique pour désigner leur propre activité et leur vocabulaire technique participent d'une stratégie de positionnement. Les acteurs élaborent ainsi des systèmes de justification et de légitimation de l'identité professionnelle, reposant sur un vocabulaire spécifique. Les artisans ici présentés usent, semble-t-il consciemment, de termes plutôt que d'autres, afin d'établir des grandeurs relatives – dans l'acception de Boltanski et Thévenot⁵¹ – reposant tout autant sur la compétence professionnelle revendiquée, la nature du travail réalisé et l'identité et le statut des commanditaires des travaux.

⁵⁰ Anna Bellavitis, « “Per cittadini mettere...” La stratificazione della società veneziana cinquecentesca tra norma giuridica e riconoscimento sociale », *Quaderni Storici*, n. s., 89, fasc. 2, 1995, p. 359-383 ; Andrea Zannini, « Il “pregiudizio meccanico” a Venezia in età moderna. Significato e trasformazioni di una frontiera sociale », *Le regole dei mestieri e delle professioni. Secoli XV-XIX*, ed. M. Meriggi et A. Pastore, Milan, Franco Angeli, 2000, p. 36-51.

⁵¹ Luc Boltanski, Laurent Thévenot, *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard, 1979.

Ainsi les hiérarchies sociales et les échelles d'honorabilité sont multiples, et tout l'intérêt de l'analyse historique ou sociologique réside justement dans la compréhension de la façon dont s'articulent ces hiérarchies parallèles et parfois concurrentes, les différents niveaux de classement⁵². Que l'on considère les « positions dans le champ » ou les « grandeurs » à l'intérieur de chaque cité, la sociologie critique et la sociologie pragmatique offrent des outils d'analyse qui loin de se contredire, permettent d'envisager les hiérarchies et les positions relatives selon deux systèmes complémentaires, en fonction de contextes et de situations différentes, selon des échelles et des points de vue qui s'articulent⁵³.

La nomination professionnelle est donc l'un des moyens de mener ce travail critique et analytique permettant de juger et d'attribuer des positions relatives aux autres et à soi-même. Certes, nous manquons parfois des termes exacts du discours produit à cette occasion, celui à l'origine de l'opération de classement. Mais les paroles relevées lors des procès, dans les testaments, les correspondances ou les écrits du for privé, révèlent la capacité critique des acteurs dans l'élaboration des grilles de lecture et des codes de reconnaissance dans lesquels les critères professionnels entraient largement en considération⁵⁴.

Plus les sources sont récentes, et plus celles-ci permettent également d'approcher une « conscience » professionnelle, qui peut tenir d'une « fierté » (sans pour autant tomber dans une vision romantique et mythifiée du métier « à l'ancienne »), et que l'on devine dans de nombreuses sources antérieures au XVIII^e siècle, sans qu'elle ne soit aussi clairement exprimée⁵⁵. Dans leur étude des journaux ouvriers des années 1830, Jacques Rancière et Alain Faure ont insisté sur l'émergence de cette « conscience de classe » combinée à une identité professionnelle spécifique, en formation, à mesure que le discours se précise et que cette conscience se renforce⁵⁶.

Les processus de la nomination recouvrent donc des enjeux de distinction, comme le montrent la plupart des terrains ici évoqués, de Trévise au XV^e siècle (Matthieu Scherman) en passant par la Westphalie du XVII^e siècle (Christof Jeggle) à l'Aude contemporaine (Marc Perrenoud). L'affirmation de la respectabilité et de l'honorabilité passe notamment par la maîtrise d'un discours et de l'usage de mots, qui servent à désigner l'activité tout autant que le prestige qui y est associé, la technicité et la compétence professionnelle qu'elle suppose, et la distinction qu'elle permet d'affirmer. De nombreux éléments complémentaires entrent en jeu dans cette valorisation de l'activité. Dans le théâtre espagnol du XVI^e siècle (Françoise Cazal),

⁵² Voir en particulier Luc Boltanski et Laurent Thévenot, « Finding one's way... », art. cité.

⁵³ Luc Boltanski, *De la critique. Précis de sociologie de l'émancipation*, Paris, Gallimard, 2009, en particulier p. 39-82 ; Thomas Bénatouil, « Critique et pragmatique en sociologie. Quelques principes de lecture », *Annales HSS*, n° 2, mars-avril 1999, p. 281-317.

⁵⁴ Voir par exemple Jacques-Louis Ménétra, *Journal de ma vie*, présenté par Daniel Roche, Paris, Montalba, 1982.

⁵⁵ Jacques Rancière, « The Myth of the Artisan : Critical Reflections on a Category of Social History », *Work in France...*, *op. cit.*, p. 317-334.

⁵⁶ Alain Faure, Jacques Rancière éd., *La parole ouvrière...*, *op. cit.* Voir aussi Edward P. Thompson, *The Making of the English Working Class*, Londres, Penguin Book [Victor Gollancz], 1980 [1963].

les objets assument par exemples des fonctions importantes dans la définition des « masques », idéaux-types de métiers, en contribuant très largement à l'élaboration de figures incarnant le discours stéréotypé sur les métiers et sur ceux qui les pratiquent. Christof Jeggle insiste quant à lui sur l'importance des aspects techniques et pratiques du produit – longueur, qualité, couleurs des toiles de lin – pour définir le marché et l'activité, mais aussi la valeur du travail. La matière première, l'objet, l'outil, l'uniforme sont donc autant d'éléments assumant une fonction essentielle dans les processus de construction de l'identité. Ils jouent un rôle crucial dans les processus de distinction et participent d'une grammaire sociale, au même titre que le discours sur le travail.

Si le travail est souvent valorisé et valorisant, il peut ou a pu à l'inverse recouvrir une dimension fortement dépréciative. Comme le rappelle Sophie Mano, la conception grecque puis romaine du travail se fonde sur la séparation entre hommes libres et non libres, les premiers vivant dans l'*otium*, les seconds par le travail. À une époque plus récente, après des siècles de remise en question de ce modèle et la reconnaissance, par la philosophie chrétienne et médiévale, de la vertu du travail, c'est entre les activités elles-mêmes que trouve à s'exprimer une hiérarchie qui distingue des activités valorisées d'autres qui ne le sont pas. Certains métiers inspirent ainsi un jugement dépréciatif qu'un vocabulaire généralement injurieux permet d'exprimer. L'usage stigmatisant de certains termes sert ainsi à rappeler la dimension insultante de certaines tâches et fonctions. Dans *Les Muets*, Camus évoquent ainsi les « Arabes », terminologie qui renvoie tout autant au mépris professionnel attaché à une activité qu'à des conceptions racistes. Sven Steffens analyse de son côté comment les apprentis doivent accepter d'être marqués des stigmates de l'ignorance, exprimés par un vocabulaire spécifique. Le temps de leur formation, ils sont contraints d'accepter les plaisanteries et éventuelles injures dont ils sont l'objet, visant justement à sanctionner l'infériorité de leur statut de débutants. Plus le métier est prestigieux, plus la dévalorisation de l'apprenti est d'ailleurs d'importance. Les rites d'initiation et passage ont donc pour fonction de dépasser voire de faire oublier cette étape nécessaire mais dévalorisante dans la carrière du jeune apprenti.

Certains groupes professionnels savent toutefois se réemparer du langage, pour faire de termes stigmatisant et injurieux des catégories indigènes revalorisées. Les innombrables termes désignant, de manière souvent très péjorative, les agents de la sécurité publique, sont bien souvent repris par ces mêmes agents. La réappropriation du sens et du contenu de ce vocabulaire permet ici d'en limiter la violence. Dans certains cas, la formalisation et la réification des termes employés entraînent leur transformation en véritable « catégories » professionnelles. C'est le cas récemment du RMI (revenu minimum d'insertion), une prestation sociale versée par l'État qui a donné naissance à la catégorie de « RMiste », d'ailleurs réappropriée par les acteurs.

Des objectifs similaires peuvent motiver l'euphémisation et la requalification des métiers les plus dépréciés. On sait combien les termes d'« hôtesse de caisse » et autre « équipier » dans la restauration rapide sont parvenus à s'imposer dans le discours contemporain, en particulier parce que les acteurs eux-mêmes se sont emparés de ces termes qui semblaient mieux convenir à leur propre conception du métier, et surtout

rendaient possible l'atténuation, par un vocabulaire en apparence plus complexe, de la faible reconnaissance de ces emplois non qualifiés et mal rémunérés. Face à la violence du monde social, mieux vaut être un « technicien de surface » qu'un simple « balayeur », comme il valait mieux être « fabricant de chaussure » que le salarié et « dépendant » d'un cordonnier à Trévise au XV^e siècle (Matthieu Scherman). L'euphémisation peut ainsi devenir un outil politique servant aux dominants à atténuer, voire à dissimuler, la réalité de leur domination.

Nous pouvons donc regretter de ne pas avoir eu l'opportunité d'évoquer spécifiquement la question de l'inactivité et de ses qualificatifs (voir toutefois les intéressantes analyses de Martine Mespoulet à ce propos). Termes qui expriment « positivement » l'absence de travail (chômeur) ou mots construits sur la privation du travail (*unemployed*, *disoccupato*, *Arbeitslose*, *desempleado*)⁵⁷. Les enjeux sont d'ailleurs les mêmes pour la fin d'activité, où certaines langues expriment l'idée d'un départ, d'un retrait (retraité, *retired*, *retirado*), tandis que d'autres insistent sur le nouveau statut (*pensionato*). De la même façon que la nomination de ceux qui travaillent recouvre des enjeux extrêmement complexes, la désignation de ceux qui ne travaillent pas relève d'un travail du langage non moins évident.

En définitive, dire l'activité, nommer le métier relève d'une activité de classification du réel comme une autre, d'ordonnement du monde social et d'établissement d'une hiérarchie. La nomination est une pratique sociale de classement et d'évaluation, qui permet tout autant de donner une valeur qu'une grandeur. Les catégories professionnelles apparaissent ainsi comme des répertoires discursifs et cognitifs à disposition des acteurs pour penser leurs pratiques. Elles entrent en résonance avec de nombreuses autres taxinomies et hiérarchies, et c'est l'emboîtement des unes et des autres qui permet d'exprimer et de classer la réalité sociale.

Ce sont donc bien le contexte d'expression et les objectifs poursuivis par celui ou ceux chargés d'exprimer et d'enregistrer l'identité professionnelle qui déterminent celle-ci. Il n'y a pas d'« identité professionnelle » en soi et pour soi, mais des identités qui trouvent à se dire dans des cadres spécifiques, en situation, en fonction de contextes historiques et sociaux qui déterminent la forme et le contenu de ces identités. La nomination professionnelle a toujours été le résultat de négociations et d'interactions, entre différents acteurs, quelle que soit l'époque étudiée ou l'espace choisi.

⁵⁷ Christian Topalov, *Naissance du chômeur, 1880-1910*, Paris, Albin Michel, 1994, en particulier p. 116 et suiv.